

REGLEMENT DE L'EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

Délégation.....

LIEU ET DATE - L'exposition se tiendra à
les

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS(cachet de la poste faisant foi)

RECEPTION DES CHIENS

- Entrée des concurrents à partir de 08 h.00
- Début des jugements à **09 h 00 précises**

CLASSES DANS LESQUELLES LE BOXER PEUT ÊTRE ENGAGÉ :

Classe BABY - Pour les chiens de 3 à 6 mois
Classe PUPPY - Pour les chiens de 6 à 9 mois
Classe JEUNE - Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois.
Classe INTERMEDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois
Classe OUVERTE - Pour les chiens de 15 mois et plus
Classe TRAVAIL - Pour les chiens de 15 mois et plus et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription) délivrée par la SCC.

Classe CHAMPION (CONCOURANT) - Pour les chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions internationaux de la F.C.I. âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition (joindre une copie de l'homologation).

Classe SENIOR - Pour les chiens de 5 à 8 ans.
Classe VÉTÉRAN - Pour tous les chiens de 8 ans et plus.
CHAMPION NON CONCOURANT pour les chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I., les Champions internationaux de la F.C.I. et les Champions du Club. (Dans cette classe les chiens ne sont pas classés, il sont seulement présentés sur le ring d'honneur et ne peuvent pas participer au Best in Show).

Lot de Reproducteur - Composé du reproducteur présent et d'au moins 5 produits tous présents en classe individuelle, quelle qu'elle soit. Produits issus de 3 portées minimum avec au moins 2 femelles, pour les mâles. Produits de 2 portées minimum pour les femelles.

Lot d'élevage - Composé de 3 sujets, au moins, de même couleur déjà engagés en classe individuelle quelle qu'elle soit et issus du même élevage. Les engagements pour ces 2 dernières classes peuvent être pris sur place avant le début du ring d'honneur.

DROITS D'ENGAGEMENT

Ils doivent être réglés en même temps que l'envoi du bulletin d'engagement et resteront acquis à la société organisatrice même si le chien ne peut être présenté.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements - l'organisation se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens - à leur entrée les chiens seront examinés par le service vétérinaire et pourront être refusés :

- les chiens paraissant malades, enrhumés ;
- les chiens atteints de maladie de peau ;
- les chiens aveugles ou estropiés ;
- les chiens dangereux ;
- les chiens monorchides, cryptorchides ou atrophiés, ceux-ci ne pouvant être jugés.

La décision du service vétérinaire est sans appel. Dans ces différents cas, les engagements ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS

Ils sont sans appel et définitifs dès que prononcés. En aucun cas un chien absent au moment des jugements ne sera examiné par la suite. La société organisatrice se réserve le droit de modifier le jury en cas de défaillance d'un ou plusieurs juges.

Tous les chiens seront, dans un premier temps, jugés et qualifiés et les 4 premiers classés. Les qualificatifs attribués seront :

Pour les classes « Baby et Puppy » :

Très Prometteur, Prometteur ou Assez Prometteur.

Pour toutes les autres classes :

Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon ou Insuffisant.

RING d'HONNEUR

- A partir de 15 h 00
(ou au plus tard au terme de tous les jugements) dans le ring d'honneur, les membres du jury examineront, les lots d'élevage et les lots de reproducteurs. Puis les sujets classés seront appelés pour recevoir leurs récompenses.

Il sera alors procédé à l'attribution, éventuelle, des CACS, R-CACS, des médailles, des CAJ et R-CAJ, CACC et R-CACC, et à la désignation des meilleurs sujets.

ATTRIBUTION DES CAJ ET R-CAJ

Si le nombre de **15 Boxers présentés** est atteint pour les classes, sont rappelés sur le ring d'honneur les 1^{ers} et 2^{èmes} des classes Jeune.

Le CAJ peut être attribué au meilleur mâle (couleurs confondues) et à la meilleure femelle (couleurs confondues), la R-CAJ au 2^{ème} meilleur mâle et à la 2^{ème} meilleure femelle (couleurs confondues)

Les 2 CAJ reçoivent également une médaille de Bronze.

Les 4 meilleurs jeunes seront élus vainqueurs de l'année jeune.

CACS, R-CACS, MEDAILLES, TITRES DE VAINQUEURS DE L'ANNEE

Sont rappelés sur le ring d'honneur les 1^{ers} et 2^{èmes} des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail (et les 1^{ers} des classes Champion uniquement pour le titre) Sont alors attribués : 1 CACS et 1 Médaille d'Or au meilleur mâle et à la meilleure femelle de chaque couleur, 1 R-CACS et 1 Médaille d'Argent au 2^{ème} meilleur mâle et à la 2^{ème} meilleure femelle de chaque couleur. Les 4 titres de vainqueur de l'année sont décernés aux meilleurs mâles et aux meilleures femelles désignés entre les CACS et les 1^{ers} des classes Champions.

CACC et R-CACC

Si le nombre de **60 Boxers présentés** est atteint (hors Babies et Puppies), sont rappelés sur le ring d'honneur : les médaillés d'Or et d'Argent et les 1^{ers} et 2^{èmes} des classes Champion concourant.

Le CACC peut être attribué au meilleur mâle (couleurs confondues) et à la meilleure femelle (couleurs confondues), la R-CACC au 2^{ème} meilleur mâle et à la 2^{ème} meilleure femelle.

NB : Si l'un des Boxers ci-dessus est déjà champion du club il ne participera pas à l'attribution des CACC et R-CACC et c'est le chien placé juste après lui dans sa classe qui pourra, lui, y participer.

Cependant c'est le Boxer qui a obtenu la médaille d'Or (***) ou qui a été classé 1^{er} (***) qui concourra pour le Meilleur sujet de l'Exposition

MEILLEURS DE L'EXPOSITION

Un meilleur **Espoir** sera désigné comme le meilleur des Classes Baby et Puppy. Un meilleur **Jeune** sera désigné comme le meilleur des Classes Jeune. Seront également désignés un meilleur **Senior** et un meilleur **Vétéran**.

Concourront pour le meilleur sujet de l'Exposition :

- le meilleur Jeune,
- les 2 CACC (***) ou les meilleurs classés - voir § ci-dessus)
- le meilleur Senior,
- le meilleur Vétéran

(Hors classes Baby, Puppy et Champions non concourant).

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être formulée par écrit dans l'heure de l'événement qui l'aura motivée et être accompagnée d'une caution de **100 €**, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elle est reconnue sans fondement.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

RESPONSABILITÉ

La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les chiens dangereux ne seront pas admis.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Dans tous les cas non prévus au présent règlement, les règlements de la Société Centrale Canine seront appliqués.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par l'AFB :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges ;
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément à l'article 24 des Statuts et aux articles 4 et 8 du Règlement Intérieur de l'Association Française du Boxer.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Pour les Boxers des exposants étrangers, la vaccination antirabique doit avoir été pratiquée depuis plus d'un mois, le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine, garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays et être traduit officiellement en langue française.

Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONFIRMATION

Âge de confirmation : 12 mois minimum. Les confirmations se feront au terme des jugements.

La vente de chiots est interdite dans le périmètre de l'Exposition.

ATTENTION « OREILLES COUPÉES »

Les chiens nés après le 28/08/2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France, ils ne peuvent pas être confirmés.

La confirmation d'un Boxer à oreilles taillées sera éventuellement possible sur production d'un dossier médical d'un vétérinaire apportant la preuve qu'une lésion a nécessité l'intervention. Suite à certaines remarques, la SCC a précisé que l'attestation du vétérinaire ne pouvait en aucun cas être mise en cause et être considérée comme certificat de complaisance.